



L'Observatoire de l'ACA

par et pour l'action
communautaire autonome

La Table Nationale des CDC a officiellement lancé [l'Observatoire de l'ACA](#) le 23 octobre dernier en clôture de la SNACA

L'Observatoire c'est un vaste projet de recherche-action visant à **documenter les impacts de la crise de la COVID-19 sur les groupes d'action communautaire autonome (ACA)**. Pour en savoir plus, veuillez cliquer sur le lien ci-haut mentionné.

PARLONS «ERGONOMIE AU TRAVAIL»

Voici [un lien](#) intéressant qui vous dirigera vers des astuces pour améliorer votre **ergonomie au travail et à la maison**.

Le site de l'APSSAP regorge également de divers documents pertinents sur le sujet, en plus d'offrir des conférences et formations pour vous aider dans cette transition.

[PLUS D'ASTUCES!](#)

NOUVELLE MOUTURE DU PSOC

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), les centres intégrés de santé et des services sociaux (CISSS), les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) et le Centre régional de santé et de services sociaux (CRSSS) de la Baie-James reconnaissent l'apport essentiel des organismes communautaires au maintien et à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population québécoise.

Certains points saillants du nouveau Cadre du PSOC :

+ Les groupes ont 3 ans pour s'y conformer. Autrement, « d'autres modes de financement », qui ne sont toujours pas clairement déterminés, leur seront versés.

+ Les 8 critères de l'ACA sont nécessaires afin d'accéder au financement à la mission globale (actuellement 6 sont obligatoires et 2 sont « à atteindre », soit viser la transformation sociale et avoir une approche globale).

+ Plusieurs règles de reddition de comptes financière (notamment les dépenses admissibles) ont été ajoutées. Certaines sont obscures ou relèvent de l'ingérence, et traduisent clairement l'influence grandissante du Conseil du trésor sur les programmes d'ACA, dans l'incompréhension la plus totale de notre réalité.

+ Confirmation de la logique de « majorité » plutôt que de « majeure » dans l'évaluation de la nature des activités, et donc de l'admissibilité et le maintien au programme (la majorité étant 50% + 1, alors que la majeure réfère à l'élément le plus important par rapport aux autres (ex. : 40% / 30% / 30%)). Cela constitue un frein à l'approche globale, qui est pourtant un des deux critères nouvellement obligatoires.

[CONSULTER LA POLITIQUE](#)

RAPPORT SUR LA PRÉCARITÉ EN EMPLOI

Précarité au travail et pratiques de gestion dans le mouvement de l'action communautaire autonome

Rapport final d'enquête auprès des travailleuses et
travailleurs du mouvement de l'action communautaire
autonome dans trois régions du Québec

Coauteur·e·s :

Mylène Fauvel, Yanick Noiseux et Léa Coget

Collaboratrices : Lynda Binhas, Lorraine Desjardins,
Céline Métivier

ISBN: 978-2-924284-11-7



Nous vous partageons le contenu d'un rapport du [GIREPS](#) sur **la précarité au travail et pratiques de gestion dans le mouvement de l'action communautaire autonome.**

Le document met en relief le portrait des conditions de travail de notre milieu: ses avantages, ses enjeux, mais aussi un état des pratiques observées de gestion dans le communautaire.

Une lecture d'actualité qui informe et conscientise!

[CONSULTER LE RAPPORT](#)